



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2,1, 2,3, 2,4, 2,5 et 3.4

Numéro de la demande : 2015-6964
Demande : Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale : garantie, identité, proportion des produits de formulation et type de formulation
Nouvelles étiquettes de produit – Méthode d'application
Produit : Prestop WG
Numéro d'homologation : 32404
Matière active : *Gliocladium catenulatum*, souche J1446
Numéro de document de l'ARLA : 2666606

But de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation du Prestop WG, une formulation sous forme de granulés hydrodispersibles d'un produit précédent déjà homologué.

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit Prestop WG contient la matière active *Gliocladium catenulatum*, souche J1446. Les données sont donc jugées acceptables pour justifier la garantie et la stabilité à l'entreposage du produit, ainsi que la démarche de production alors que les méthodes de contrôle de la qualité et d'analyse des contaminants microbiens sont adéquates. Les données indiquaient que le produit Prestop WG est équivalent dans une large mesure à la matière active de qualité technique (MAQT) homologuée. Les données corroboraient la stabilité de la matière active pendant une période de 12 mois lorsqu'elle était entreposée à 4 °C. La garantie minimale du produit est de 1×10^9 UFC/g. La base de données de caractérisation et d'analyse du produit est complète.

Évaluation des effets sur la santé

Le produit Prestop WG est équivalent à la MAQT homologuée. Les données soumises et examinées antérieurement suffisaient à étayer l'innocuité du produit Prestop WG pour la santé et la sécurité humaines. Comme des catégories d'utilisation semblables sont proposées pour le produit Prestop WG à des doses inférieures ou égales à celles homologuées pour le produit précédent, le risque pour la santé humaine ne devrait pas dépasser celui du produit précédent, lorsque l'on utilise le Prestop WG conformément au mode d'emploi de l'étiquette.

Évaluation des effets sur l'environnement

Les données soumises et examinées antérieurement suffisaient à étayer le devenir dans l'environnement et l'écotoxicologie du produit Prestop WG. On ne prévoit pas que des organismes non ciblés seront exposés à ce produit, puisqu'il est utilisé en serre. On ne prévoit donc pas de risque préoccupant pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Une justification scientifique a été présentée à l'appui des allégations. Elle a confirmé que les mêmes cultures et les mêmes agents pathogènes proposés pour le Prestop WG étaient homologués dans le cas du produit précédent. Les doses d'application du Prestop WG sont jugées semblables à celles sur l'étiquette du produit précédent selon les garanties des deux produits. La formulation sous forme de granulés hydrodispersibles comporte l'avantage de réduire la poussière par rapport à la formulation du produit précédent. L'homologation du produit Prestop WG fournira aux producteurs canadiens une nouvelle formulation de la matière active *Gliocladium catenulatum*, souche J1446.

La justification et les données soumises et examinées antérieurement confirmaient aussi le rendement du produit Prestop WG, soit qu'il est comparable lors de traitements hydroponiques, dont la technique de la culture sur film nutritif, l'application par flux et reflux et l'application au moyen d'une laine minérale. L'ajout du traitement hydroponique offrira aux producteurs une méthode d'application exigeant moins de main-d'œuvre.

D'après les données dont on dispose, le rendement du produit Prestop WG devrait être semblable à celui du produit précédent. Toutes les allégations proposées quant aux utilisations sont étayées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition et peut appuyer l'homologation du Prestop WG.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2644075	2016, Scientific Rationale, DACO: M10.1, M10.2.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.